

PROCES VERBAL

Commune de

DU CONSEIL MUNICIPAL

BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 30 mai 2023

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Marie-Claire MULLIERE

Présents : Mmes Sandrine AUGEAT - Sylvie BARTHELEMY - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT Marie-Claire MULLIERE – Sylvie SAUNIER - Stéphanie GREMERET

MM. Dominique BOUILLOUX - Yves LOMBARD - Sébastien LESSARD - Cédric TISSOT - Quentin D'ALASCIO

Absents excusés : Céline BESSONNAT : pouvoir Yves LOMBARD - Constance FINAS : pouvoir Cédric DAUGE

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal du 4 avril 2023. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : renonciation à succession de M. François REMEDER dit REMETTER. Le Conseil valide.

RENONCIATION A SUCCESION DE M. François REMEDER dit REMETTER

M. le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 15 février, il a été voté le remboursement du capital décès aux héritiers légitimes de M. REMEDER versé à tort à la commune. Afin de finaliser les démarches de renonciation de la commune à cette succession, il convient de transmettre au notaire en charge du dossier, le cerfa n°15828*05 signé par M. le Maire. Le Conseil accepte.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

AGENTS A NOMMER EN PROMOTION INTERNE

M. le Maire informe le Conseil que le Président du centre de gestion a examiné les dossiers de promotion interne de l'année 2023.

Il apparaît que pour la commune de Baudrières, deux agents sont inscrits sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne, à savoir :

- Christine BOUILLOUX, au grade d'agent de maîtrise,
- Chantal CAILLET, au grade d'agent de maîtrise.

Le Conseil valide la proposition du Président du centre de gestion et décide :

- de promouvoir les deux agents concernés au grade d'agent de maîtrise.
- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches administratives et à prendre les arrêtés nécessaires.

VOTE: proposition adoptée à l'unanimité: 13 voix pour

MISE EN PLACE D'UNE OPAH

M. le Maire informe le Conseil d'un questionnaire à remplir pour la commune de Baudrières dans le cadre d'une étude pour la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur la Communauté de Communes TERRE DE BRESSE.

Ce questionnaire, mandaté par l'organisme SOLIHA, permettra de cerner au mieux les enjeux sur la commune pour la future OPAH ainsi que les attentes des habitants auxquelles elle devra répondre. Le Conseil valide.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

JOB D'ETE 2023

Au vu du surcroit d'activité pendant la période estivale, un renfort est nécessaire auprès des services techniques de la commune.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que depuis 2020, la création d'un emploi d'agent technique non titulaire, à temps complet pour exercer les fonctions d'employé polyvalent des services techniques est mis en place pendant la période estivale. Cet emploi est proposé aux jeunes, âgés de 16 à 18 ans, selon leurs disponibilités, pour une période d'une ou plusieurs semaines. M. le Maire propose que cette initiative soit renouvelée pour l'été 2023, à compter du 1^{er} juillet pour les jeunes âgés de 16 ans à 18 ans habitant la commune ou étant enfant du personnel communal.

Le Conseil accepte cette proposition.

VOTE: proposition adoptée à l'unanimité: 13 voix pour

MONTANT DE LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU SIVOS

M. le Maire fait part au Conseil de la délibération prise par le SIVOS de Saint-Germain-du-Plain fixant la participation des collectivités 2023.

Le montant dû par la commune de Baudrières s'élève à 7518 €.

VOTE: proposition adoptée à l'unanimité: 13 voix pour

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ULIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de la commune de Saint-Germain-du-Plain ayant pour objet la participation financière pour l'accueil d'un enfant fréquentant une classe d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire « ULIS » et résidant sur Baudrières. Il précise que cette participation s'élève à 81 euros pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte le versement de cette participation.

VOTE: proposition adoptée à l'unanimité: 13 voix pour

VENTE BOULANGERIE

M. le Maire informe le Conseil que le 14 juin prochain sera signé le compromis de vente pour la boulangerie au prix de 89 830 €. Le bail de location se terminera le 31 juillet 2023. L'acheteur s'engage à régler les intérêts encore dus à ce jour.

VOTE: proposition adoptée à l'unanimité: 13 voix pour

Cette transaction satisfait le Conseil municipal qui a à cœur de soutenir les commerces locaux.

FONDS DE CONCOURS VOIRIE

M. le Maire rappelle que les travaux de voirie sont placés sous la compétence de la Communauté de communes, avec des travaux prévus route du Moulin et route d'Ormes.

Néanmoins, il propose au Conseil municipal, en complément, un fonds de concours à hauteur de 20 000 € pour la réfection de la route de la Verne, de l'impasse de la Fontaine du Four et de la route des Berceaux.

Le conseil valide le montant proposé.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque :

- le recensement de la population à prévoir pour 2024. Deux personnes devront être recrutées et formées pour cette mission
- le remplacement de 35 luminaires vétustes à prévoir par le Sydesl dans le cadre du dispositif « fonds vert ». Le coût total des travaux est estimé à 17 342,38 € et le reste à charge pour la commune représente 6084,61 €. Une économie d'énergie de 40 % sera réalisée.
- la somme de 100 € à renvoyer à l'association « Prévention routière 71 » pour compléter la subvention de 50 € déjà versée
- les devis reçus par Jean-Pierre LESAVRE pour la rénovation des huisseries des écoles pour un montant de 5673,60 € et la fourniture et pose d'un ferme-porte sur un meuble de cuisine à la salle polyvalente pour un montant de 88,80 €. Le Conseil valide les deux devis
- la continuité de la réflexion sur les accotements piétonniers de part et d'autre du chemin existant à Tenarre

Yves LOMBARD fait part:

- de la labélisation « tourisme handicap » du gîte Perrusson, pour les 4 types de handicap (auditif, visuel, moteur, mental)
- de l'avancement de l'organisation de la fête du troquis, avec l'intervention de deux associations équestres. Comme à l'accoutumée, une coordination sera faite avec le CIA.

Nathalie TISSOT informe que :

- le prochain conseil d'école se tiendra le 13 juin à 18h à Saint-André
- l'achat des bureaux des écoles est terminé
- le problème de wifi de la classe de Mme LINARES est résolu
- des détecteurs de fumée ont été achetés pour tous les bâtiments publics
- les bacs de ramassage seront livrés par le SICED courant juin. Une information par courrier sera transmise au préalable pour avertir les administrés d'une date de livraison.

Marie-Claire MULLIERE revient sur:

- le fleurissement pour l'aménagement devant la mairie à terminer
- le prochain marché des producteurs qui aura lieu le 18 juin
- le vote du PLUI qui aura lieu lors de la prochaine réunion de Communauté de communes le 29 juin prochain
- le retour des chapiteaux de la Communauté de communes qui seront stockés dans les bâtiments communaux et gérés par l'association des 7 communes de l'ancienne Communauté de communes, ainsi que Châtenoy-en-Bresse

Colette JODAR-TORRES informe le Conseil :

- de la remise en état prévue de l'aire de jeux « Wistiti »
- de la réflexion d'un groupe de travail qui se réunira le 15 juin à 19h00 avec pour thème la création de la deuxième partie du cimetière et son aménagement paysagé

Dominique BOUILLOUX évoque :

- la validation du devis de l'entreprise Vendroux pour l'aménagement d'un chemin forestier et d'une réserve d'eau pour un montant de 1392 €
- la présence de deux excédents communaux où il y a des vernes, route de Saint-Germaindu-Plain, qui seront à couper et à mettre en vente pour 2024.

Sébastien LESSARD:

- remercie la municipalité pour le prêt de la sono et l'achat de 3 trophées pour le tournoi du Tennis club
- fait part au Conseil d'une demande du club de base-ball d'installer deux structures fixes pour accueillir les équipes de chaque côté du terrain. M. le Maire rappelle que la même demande avait déjà été refusée par les membres du Conseil, mais qu'il avait été évoqué la possibilité d'utiliser des tentes amovibles.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 5 septembre 2023.

Cédric DAUGE, Maire